

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00673 Numéro SIREN : 795 133 263 Nom ou dénomination : 7eme ART CATERING

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 1472



N° 11084* 20

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2019

2020 B 1472

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/16	et clos le	30/09/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 7ème ART CATERING 61 boulevard carnot 47000 AGEN	
SIRET 79513326300025	Mél : d.olivier33@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées RESTAURATION TRADITIONNELLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	56 302	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
---	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Cab Expert Comptable Denis OLIVIER 2 Impasse des Mûriers 33700 Mérignac Tél : 0556429350		Tél :	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : Lieu : AGEN	
		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT BASSALER KARINE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Certifié conforme

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions		(1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)							(2)	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(4)	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis							(5)	Total (a à h)	

[illegible]

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 61 boulevard carnot 47000 AGEN Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79513326300025 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 30/09/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 188	3 713
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 523	17 461
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	210	210
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	359	359
	TOTAL (II)	BJ	BK	8 711	21 743
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 889	1 889
	Autres créances (3)	BZ	CA	21 470	21 470
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
ACTIF CIRCULANT *	Disponibilités	CF	CG	117 731	117 731
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	141 089	141 089
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	8 711	162 832

Envois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve le propriétaire : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise SASU 7ème ART CATERINGNéant ☐ *

Exercice N 30/09/2017

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	35 545
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	44 908
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	85 953
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	23 514
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	236
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 136
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 055
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	938
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	76 879
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	162 832
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	76 879	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA			FB		FC
	Production vendue { biens * services *	FD			FE		FF
		FG	400 231		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	400 231		FK		FL
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP
	Autres Produits (1) (11)						FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stock (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX
	Salaires et traitements *						FY
	Charges sociales (10)						FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *			GA
				- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)						GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
	Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)Désignation de l'entreprise SASU 7ème ART CATERINGNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	427
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	427
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-427
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 967
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	400 253
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	355 345
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	44 908
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
	(9) Dont transferts de charges	IX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		SASU 7ème ART CATERING										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
						1				2		3			
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF				
	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3		KS	3 000	KT		KU	2 901			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 592	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	18 393				
CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	8 592	LO		LP	21 294			
	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
	Autres participations						8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés						1P	170	1R		1S	40			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	359			
	TOTAL IV						LQ	170	LR		LS	399			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	8 762	ØH		ØJ	21 692			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	5 901	ML			
		Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	5 592	MO			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	18 393	MU			
CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG		NH	29 886	NI		
	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C	210	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	359	2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	569	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	30 454	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

mulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 30/09/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise SASU 7ème ART CATERING

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	608	QA	1 580	QB		QC	2 188
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 579	QE	1 864	QF		QG	5 443
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	1 080	QN		QO	1 080
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 188	QV	4 524	QW		QX	8 711
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	4 188	ØP	4 524	ØQ		ØR	8 711

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SASU 7ème ART CATERING		Néant ☒ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SASU 7ème ART CATERING

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	359	UV		UW	359				
	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 889		1 889						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	VM									
	Impôts sur les bénéfices	VB	1 885		1 885						
Taxe sur la valeur ajoutée	VN										
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP										
Divers	VC										
Groupe et associés (2)	VR	19 584		19 584							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS										
Charges constatées d'avance		VT	23 717	VU	23 358	VV	359				
TOTAUX		VD									
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	23 514		23 514						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 136		10 136						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 535		3 535						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 506		18 506						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 765		7 765						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 249		12 249						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	236		236						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	938		938						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	76 879	VZ	76 879						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 30/09/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	44 908
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
Amendes et pénalités						WJ	427
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	10 967
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Moins-values nettes à long terme							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						WR	56 302
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Plus-values nettes à long terme							
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement*							
Abattement sur le bénéfice et exonérations*							
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	56 302
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	56 302

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise	SASU 7ème ART CATERING	Néant ☒ *
-----------------------------	------------------------	---

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 - C - SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>SASU 7ème ART CATERING</u>										Néant ☐ *				
UNIQUELS	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	18 242	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	17 302		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE						
	TOTAL I		ØF	35 545		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG						
										TOTAL II		ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)		J7					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8					XQ	41 399					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	4 792					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES	57				ST	91 727					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	137 918			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	820					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	820		
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YY	40 110					
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	25 540					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *							ØB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%				
	- Numéro de centre agréé *		XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)													
	Si oui cocher 1 sinon 0										ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)		(B)	(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING

Formulaire déposé au
titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES AITON.
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col. ^⑦ = ^② + ^③ + ^④ - ^⑤ - ^⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ^②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ^③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 7ème ART CATERING</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SASU 7ème ART CATERING

Exercice ouvert le : 01/10/2016 et clos le : 30/09/2017

Durée en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

YP

YF

YG

RL

Dont apprentis

Dont handicapés

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

400 231

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1

OX

400 231

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

20

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2

OM

20

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

ON

144 833

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

58 027

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3

OJ

202 861

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

(Total 1 + total 2 - total 3)

OG

197 390

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

SA

197 390

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)

GX

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

GY

GZ

Date de cessation

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2017

N° SIRET

7 9 5 1 3 3 2 6 3 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 7ème ART CATERING

ADRESSE (voie)

61 boulevard carnot

CODE POSTAL

47000

VILLE

AGEN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU 7^{ème} ART CATERING

Société par Action simplifiée
au capital de 5000 Euros

Siège social : 56 Cours Victor Hugo
47000 AGEN

RCS AGEN : 795 133 263

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2018

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 Septembre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 30 Juin à 8 h 15,

L'associé unique de la société dénommée « 7^{ème} ART CATERING » Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 5000 Euros, divisé en 500 actions de 10 € de nominal chacune, dont le siège est au 56, cours Victor Hugo 47000 Agen s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société.

Ordre du jour

- Approbation et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2017
- Rémunération de la présidence,
- Quitus à la gérance

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle approuve les comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître **un résultat net comptable de 44 908.47 Euros.**

Cette résolution est adoptée

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017,
Au compte report à nouveau pour la somme de **44 908.47 €**

Cette résolution est adoptée

3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale annuelle confirme qu'il n'y a aucune rémunération pour la présidence

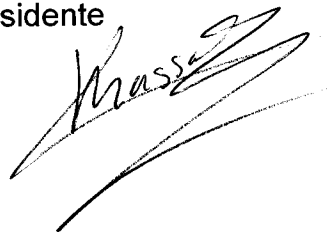
4^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale annuelle donne quitus à la gérance pour l'accomplissement de sa mission et de sa gestion au cours de l'exercice social clos le 30 Septembre 2017.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 heures 30
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Mme BASSALER Karine
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karine Bassaler', with a long, sweeping horizontal stroke underneath.